

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 712

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **2 octobre 2023**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 712** modifiant le *Règlement numéro 319 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 6 octobre 2023.



Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière